

Syndicat Mixte Ardèche Claire

Travaux de restauration de la ripisylve

Période de réalisation du chantier : 18 janvier – 12 février 2008

Le chantier de Ruoms est un exemple des interventions menées par le Syndicat Mixte Ardèche Claire en vue de la préservation de la qualité des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Ardèche.

Le chantier concerne une intervention sur la végétation ligneuse en rive gauche de l'Ardèche. Il est situé sur la commune de Ruoms, lieu dit « Les Antalos », à l'aval du camping municipal. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Plan d'Objectifs d'Entretien de la végétation des rivières Ardèche, Lignon et Fontaulière.

La rivière est un système diversifié de sa source à sa confluence au Rhône. Toute action à un endroit de la rivière peut avoir un impact à l'aval. Les actions de gestion doivent donc être envisagées de façon globale à l'échelle du cours d'eau et de son bassin versant.

Le Plan d'Objectifs d'Entretien est établi en concertation avec les acteurs et experts locaux et suite à un diagnostic sur le terrain. Il permet ainsi de définir, pour une période de 7 ans, des objectifs et un programme d'interventions cohérent et adapté aux enjeux des différents secteurs de la rivière.

Déroulement de la visite du chantier

Mardi 5 février 2008, de 14h30 à 15h30, nous vous proposons :

- Présentation des objectifs du chantier ;
- Démonstration de débardage de bois à l'aide des attelages de chevaux ;
- Démonstration d'abattage d'arbres avec l'aide d'un cheval ;
- Visite du site présentant les milieux à préserver et à régénérer.

Tout au long de cette visite, il vous sera possible d'échanger avec l'équipe technique et les acteurs du territoire présents.



Les objectifs du chantier :

L'analyse des caractéristiques et des enjeux du secteur ont permis de définir deux objectifs prioritaires : la lutte contre les inondations et la préservation de la richesse du milieu naturel.

Participer à la lutte contre le risque d'inondation

Les crues de l'Ardèche et de ses principaux affluents sont connues pour être brutales et soudaines, en particulier à l'automne lors des « orages cévenols ». Dans son fonctionnement naturel, la rivière est capable d'amortir en partie la violence des crues.

Les matériaux solides, galets et graviers, ainsi que la végétation qui borde le cours d'eau, jouent le rôle de freins vis-à-vis du courant. D'autre part, en période de crue, la rivière peut sortir de son lit habituel et s'étendre au-delà, dans un espace que l'on appelle le lit majeur. Cet espace joue un rôle tampon essentiel en permettant à l'eau de s'étaler, dissipant ainsi la puissance du débit et diminuant la violence de la crue à l'aval.

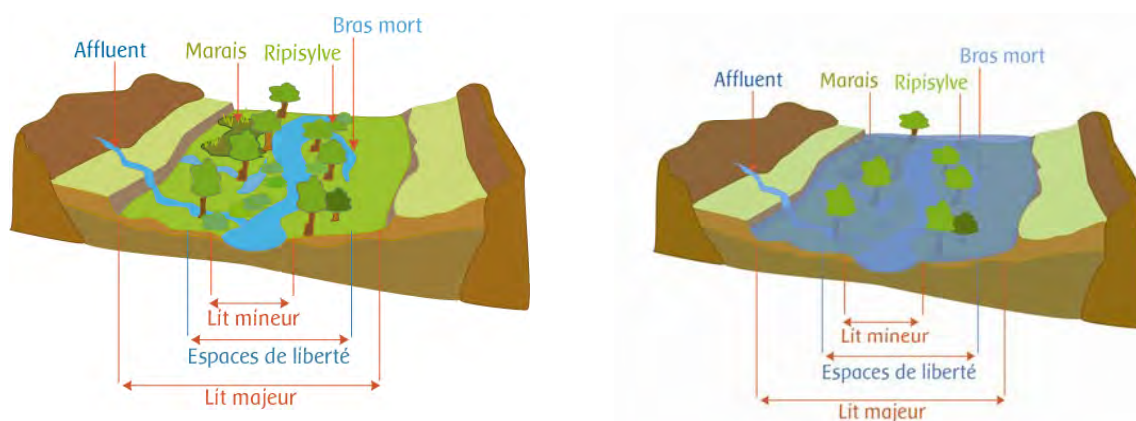


Schéma de la rivière en période « normale » et en période de crue

Le chantier de Ruoms se situe dans un secteur de l'Ardèche allant de sa confluence avec la Ligne à sa confluence avec le Chassezac. Dans cette zone, ces espaces tampon (aussi appelés zones d'expansion de crue) sont importants et leur préservation est essentielle pour lutter contre le risque d'inondation à l'échelle du bassin versant. C'est en effet la dernière zone où les écoulements peuvent être freinés avant l'entrée dans les gorges de l'Ardèche.

L'entretien de la végétation et des bras secondaires de la rivière dans ce secteur participe à la préservation de la fonctionnalité des zones d'expansion de crues.

Préserver la diversité écologique

Sur ce secteur, la rivière et les écosystèmes aquatiques qui y sont liés abritent une faune et une flore d'une grande diversité. On y retrouve des espèces emblématiques ou protégées telles que la loutre ou le castor, des poissons comme l'Apron du Rhône et l'Alose, et de nombreux oiseaux.



Du fait de cette richesse écologique, mais aussi de sa fragilité, ce territoire est concerné par des procédures réglementaires de protection des habitats naturels et des espèces :

- il se trouve dans une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique et Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ;
- il fait partie du site Natura 2000 « Moyenne vallée de l'Ardèche et Plateau des Gras » (site B5).

Les actions d'entretien de la végétation sur ce secteur auront donc comme deuxième objectif principal de préserver et de favoriser la diversité des habitats naturels favorables à ces espèces.

Les interventions devront de plus se réaliser en veillant à perturber le moins possible les espèces présentes.

Travaux retenus :

La conciliation de ces deux objectifs se fait par le biais d'interventions adaptées sur la ripisylve (arbres et autres végétaux).

Traitement sélectif de la végétation

Le chantier consiste dans un premier temps en une coupe sélective de la végétation arborée en vue de favoriser le développement des essences arbustives et de favoriser la diversité des stades de croissance des arbres.

Des arbres (principalement des Peupliers) sont coupés afin de diminuer la densité de la strate arborée, permettant ainsi le développement des arbustes et le maintien d'un bon état sanitaire de la ripisylve.

Les espèces invasives, telle que l'Erable Négundo, sont éliminées au profit des espèces identifiées comme constitutives des habitats Natura 2000 à préserver : saules, aulnes, frênes et peupliers.

Les interventions sont aussi réalisées en veillant à ne pas nuire à la diversité des espèces animales présentes sur le site :

- préservation des nids et intervention en dehors de la période de nidification pour les oiseaux ;
- préservation d'îlots de végétation constituant des zones de refuge, de repos et de mise bas pour la loutre ;
- préservation des zones d'alimentation pour les mammifères et oiseaux (arbustes à baies pour les oiseaux, saules pour les castors, lierres sur les arbres, ...) ;
- maintien de bois morts au dessus du lit du cours d'eau, constituant d'excellents postes de pêche pour le martin-pêcheur.



Stockage des produits de coupe par débardage à cheval

Au regard de la taille des arbres à abattre, un débardage est nécessaire sur ce chantier. Deux techniques sont envisageables pour ce type d'opération : le débardage au tracteur forestier ou le débardage à cheval.

Au regard de la sensibilité du milieu et des habitats naturels à préserver, c'est une méthode douce qui a été retenue, en faisant appel à la traction animale pour les opérations de débardage.

En effet, là où les tracteurs forestiers écrasent tout sur leur passage, tassent le sol ou marquent de grandes ornières, les chevaux ne laissent quasiment pas de traces et font peu de dégâts sur le sol et les tiges. C'est un moyen de débardage silencieux, non polluant, et dans un contexte d'économie en matière de transport, le cheval est une énergie renouvelable.

Sur le chantier de Ruoms, deux attelages de deux chevaux sont donc utilisés pour déplacer les arbres coupés vers une place de dépôt adaptée. Les chevaux seront aussi utilisés pour aider à l'abattage d'arbres difficiles (guidage de l'axe de chute).



Dans le cadre du prochain Plan d'Objectifs d'Entretien de la végétation des rivières Ardèche et Lignon (programme 2008-2014), il a été prévu que le débardage à cheval serait préféré à l'intervention par tracteur forestier chaque fois que cela sera possible.

Pour l'Ardèche et ses affluents, les plans d'objectifs sont désormais intégrés au programme d'action du nouveau Contrat de rivière et sont bâtis en cohérence avec les objectifs et préconisations de gestion des procédures Natura 2000.

Outre le choix du débardage à cheval, la préservation de l'environnement est une préoccupation permanente dans les modes d'intervention du Syndicat Mixte Ardèche Claire.

Ainsi, des huiles biodégradables sont utilisées pour le graissage des chaînes des tronçonneuses. Les végétaux coupés devant être éliminés sont broyés plutôt qu'incinérés, afin d'éviter le rejet de substances nuisantes pour le milieu (carbones, azote, phosphates et autres produits de combustion).

Un important travail de préparation

Pour de nombreuses raisons, la mise en place et la réalisation d'un tel chantier nécessite un travail de préparation minutieux :

- vis-à-vis des enjeux environnementaux du site :
 - Repérage des arbres à préserver (présence de nids éventuels, de cavités ou encore d'écorces décollées) ;
 - Préservation des zones d'alimentation (arbres à baies, lierres, etc.)
 - Repérage d'éventuels terriers, zones refuge à ne pas endommager ;
- pour organiser et coordonner l'intervention des attelages de chevaux ;
- pour assurer la sécurité du personnel et des chevaux pendant le déroulement du chantier.

Présentation schématique du chantier :

